Projet Appui à l'élaboration du Troisième Rapport de pays en matière de biosécurité

Plan de la présentation

- Contexte de l'élaboration du 3^{ème} rapport en matière de biosécurité
- Approche méthodologique pour élaborer le 3^{ème} rapport

Contexte

- Requis pour les Parties à un traité international
- Rapport sur l'état de l'application des obligations du Traité
- Permet une évaluation globale (article 35) et nationale (article 33) afin de faciliter le re ciblage des actions à mener par le biais de processus de la COP-MOP

Contexte

 Rapports nationaux fournissent des données de référence pour l'évaluation globale et d'examen en vertu du Protocole de Cartagena (art. 35)

Article 33 SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Chaque Partie veille au respect des obligations qui sont les siennes en vertu du présent Protocole et, à des intervalles réguliers décidés par la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole, fait rapport à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole sur les mesures qu'elle a prises pour en appliquer les

dispositions.

- Article 33 impose deux obligations aux parties
 :
 - Faire le suivi de l'application du Protocole
 - Faire rapport des mesures prises pour mettre en œuvre le Protocole

Ceci a des liens avec l'article 35 du protocole relatif à l'évaluation et examen

Article 35: ÉVALUATION ET EXAMEN

La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole procède, cinq ans après l'entrée en vigueur du Protocole, puis ensuite au moins tous les cinq ans, à une évaluation de son efficacité, notamment à une évaluation de ses procédures et annexes.

- Principaux objectifs de l'exigence des rapports:
 - Evaluer l'état d'avancement général de la mise en œuvre du Protocole
 - -Examiner le respect de chaque Partie de ses obligations en vertu du Protocole de Cartagena
 - Identifier les obstacles au respect des obligations
 - -Concevoir des mesures propres à faciliter le respect des obligations

Approche méthodologique

- Mener des entrevues avec les différentes parties prenantes et collecter toutes les informations disponibles en matière de biosécurité et de biotechnologie
- Organiser des ateliers de consultation avec les parties prenantes
- Sur base des données recueillies, élaborer la première mouture du document de troisième rapport de pays;

Approche méthodologique

- Préparer le document provisoire à soumettre à l'atelier national pour validation;
- Finaliser le document provisoire en intégrant les recommandations de l'atelier national

Approche méthodologique

- Sources des données:
- Rapports nationaux déjà élaborés
- Cadre National de Biosécurité
- Données nationales postées sur le BCH, NBSAPs, les 5 rapports nationaux sur la biodiversité et les sites web
- Données des projets financés à travers la coopération régionale, bilatérale, multilatérale et nationale
- Les textes réglementaires nationaux
- Autres publications

- Du 14 au 15 Décembre 2015, deux ateliers de consultations ont été organisés
- Des représentants des ministères concernés: environnement, agriculture, éducation et recherche scientifique, commerce et industrie, santé publique, des associations de la société civile, du secteur privé, des associations de consommateurs ont pris part au processus.





Fig.1A-B: Ouverture des travaux de l'atelier: A: Vue générale des participants dans l'atelier; B: Le Directeur Général de l'OBPE entrain de prononcer le discours d'ouverture des travaux

Présentations faites :

- Projet Appui à l'élaboration du Troisième Rapport de pays en matière de biosécurité;
 - Cadre National de Biosécurité;
 - Actions en matière de Biotechnologie et Biosécurité au Burundi dans le secteur agricole: Cas de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU);
- Actions en matière de Biotechnologie et Biosécurité au Burundi dans le secteur agricole: Cas de la Direction des Semences et plants.









Présentations faites lors de l'atelier

- Observations faites sur les présentations:
- Inquiétude sur le fait que le projet de loi sur la biosécurité vient de passer beaucoup de temps en attente d'adoption par le gouvernement alors qu'il constitue la première mesure préventive dans la gestion des risques liés aux OGMs

- lacunes en ressources humaines compétentes en expertise et en équipements adéquats pour la détection des OGM
- La perméabilité des frontières pour l'entrée des OGM suite aux lacunes ci-haut citées
- Le rôle des différentes institutions dans la prolifération des soupçonnés OGMs au Burundi;

- La part de la recherche sur les espèces forestières dans les programmes de recherche des différentes institutions impliquées dans la gestion des OGMs
- les relations entre le Burundi et le COMESA en matière de gestion des OGMs ainsi que le niveau d'identification dans les Agroécosystèmes Burundais

- Rôle des différents ministères dans la gestion du flux des OGM au Burundi.
- Les structures nécessaires pour qu'il y ait sécurité en ce qui est de la gestion des OGMs étant donné qu'il n'y a pas encore d'équipements et que le comité national d'experts n'est pas encore mis sur pied;

- Des antagonismes entre les écologistes et les producteurs, d'où la probabilité de faire entrer les produits et les semences renfermant des OGMs est grande;
- Besoin de formation des cadres du MEEATU pour être à même de faire la prévention des risques biotechnologiques et la gestion des risques

 la mise en place des mesures préventives pour que les populations ne continuent pas à importer des semences des régions frontalières sous prétexte qu'elles sont plus productrices que les variétés locales

 Degré de collaboration entre le MEEATU, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère de la Santé Publique est très bas par rapport aux dangers qu'encourt le Burundi. Ainsi, ils ont proposé qu'il y ait un cadre d'échange d'information et un cadre de sensibilisation pour les ministres.

 En conclusion, les participants ont trouvé que pour une gestion efficace des OGMs, il faut des structures adéquates et le renforcement des capacités des ressources humaines. Ils ont également fait noter que l'Etat seul ne peut pas financer toutes les activités allant dans le sens d'une gestion efficace des OGM, d'où le besoin d'avoir des bailleurs de fonds qui puissent appuyer le pays dans différents domaines (équipement, formation, ect)

- Réception d'une demande/notification concernant les mouvements transfrontières d'OGMs aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement ? Non
- Prise une décision concernant une demande/notification concernant les mouvements transfrontières d'OVMs aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement? Combien de décisions? Aucune

- Prise de décision concernant les OVMs destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés (importation ou utilisation sur le territoire national)? Non
- Existence d'un cadre commun d'évaluation des risques avec d'autres pays ? COMESA

- Le pays a-t-il des orientations visant à assurer la sécurité de la manipulation du transport et de l'emballage des OVMs ? (Cadre National de Biosécurité)
- Capacités du pays pour la détection des OVMs ? Pas de capacités

- Initiative de collaboration (y compris les activités communes sur le protocole de Cartagena et autres conventions et processus, votre gouvernement a-t-il mis en place au cours de deux dernières années?
- La question d'accès au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
- La question des institutions d'enseignement supérieur qui offrent des cours sur la prévention des risques biotechnologiques dans notre pays
- La question de la consultation du public en cas d'importation des OGM

- Dispositions générales
- Produits pharmaceutiques OGM
- Transit et utilisation en milieu confiné des OGM
- Procédure d'accord préalable en connaissance de cause et introduction intentionnelle des OGM dans l'environnement

- Procédures à suivre pour les OGMs destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés
- Mécanismes d'examen des décisions
- Procédure simplifiée concernant les mouvements tranfrontières intentionnels des OGM
- Accords et arrangements bilatéraux, régionaux et multilatéraux
- Evaluation des risques et gestion des risques

- Mouvements tranfrontières non intentionnels et mesures d'urgence
- Manipulation, transport, emballage et identification
- Autorités nationales compétentes et correspondants nationaux
- Echange d'information et centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

- Informations confidentielles
- Renforcement des capacités
- Sensibilisation et participation du public
- Pays non parties
- Mouvements transfrontières illicites
- Questions socio-économiques
- Responsabilité et réparation
- Mécanismes de financement et ressources
- Suivi et établissement des rapports

Suite

 Sur base des informations collectées dans différents rapports antérieurs, sur base des consultations menées, des réponses ont été apportées aux 208 questions du draft de rapport qui va vous être présenté.

•	Merci pour votre aimable attention